

## LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, dès la rentrée de septembre 2013, a été l'occasion pour la commune de Gond-Pontouvre de réaffirmer son engagement et son attachement au bien-être et à la réussite des enfants scolarisés dans les écoles de la commune. Le PEDT est la concrétisation matérielle de ces engagements et des partenariats noués pour ce faire.

Après une large concertation entre les différents partenaires (municipalité, monde enseignant, parents d'élèves, partenaires associatifs...), le CSCS Amicale Laïque de Gond-Pontouvre a été désigné pour coordonner et déployer un schéma d'animation du temps périscolaire.

### 1 - Les objectifs éducatifs de la commune concernant l'Enfance et la Jeunesse

Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Promouvoir l'égalité des chances et l'accès aux activités sportives, culturelles et artistiques en respectant le rythme de l'enfant.

Enrichir et diversifier les temps de loisirs des enfants et des jeunes.

### 2 - Les objectifs pédagogiques de la commune concernant les activités périscolaires

Favoriser la découverte d'activités nouvelles et créatrices.

Favoriser l'expression et le langage.

Favoriser l'activité physique, le développement et la maîtrise de ses capacités motrices.

Favoriser l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Favoriser l'accès à l'autonomie, la prise de responsabilités, le dialogue et la concertation, le respect des individus, la cohésion, le vivre ensemble, le respect des consignes.

### 3 - Modalités d'information aux familles

Le CSCS Amicale Laïque de Gond-Pontouvre, diffuse une plaquette spécifique, une par école, présentant le programme des activités de découverte qui sera proposé pour la période à venir (cycle d'activités de 7 à 8 séances qui se déroulent de vacances scolaires à vacances scolaires). Cette plaquette d'information présente également aux familles les objectifs déclinés pendant ces temps d'activités périscolaires, ses modalités de fonctionnement et ses modalités d'inscription.

### 4 - Modalités d'inscriptions aux activités périscolaires proposées

Chaque enfant scolarisé en école élémentaire à la possibilité de s'inscrire à une activité de découverte par semaine. Cette inscription l'engage à participer à l'ensemble du cycle soit 7 à 8 séances.

Un formulaire d'inscription est inséré dans la plaquette des TAP. Afin de satisfaire toutes les demandes, l'enfant choisit deux activités avec son ordre de préférence. Si la première activité choisie est complète, l'enfant est dirigé sur son second choix.

Lors d'un trimestre, deux cycles sont ainsi proposés à chaque enfant et une participation financière trimestrielle de 5 € est demandée aux familles.

## **5 - Modalités d'organisation**

**A partir de 16h00, plusieurs choix s'offrent aux familles :**

- 1 - Les familles viennent chercher leur enfant dès 16h00 à la sortie des classes
- 2 - L'enfant va à la garderie périscolaire encadrée par des agents municipaux. Les garderies périscolaires fonctionnent de 16h00 à 19h00.
- 3 - Suite à son inscription, l'enfant, un soir par semaine, participe à une activité périscolaire de découverte qui se déroule de 16h00 à 17h30. Ces activités, sont encadrées par des intervenants des associations locales ou des salariés du centre social. A la fin de l'activité, l'enfant est raccompagné à la garderie périscolaire où les parents peuvent venir les chercher dès 17h30 ou jusqu'à 19h00.
- 4 - Certains enfants sont pris en charge par les enseignants dans le cadre des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC). Les temps d'A.P.C. ne relèvent pas des services de la ville car ils sont du ressort de l'Education Nationale. Ces temps ne sont actuellement pas liés aux Ateliers découverte organisés par la ville.
- 5 - Les familles, après accord de l'enseignant, peuvent inscrire leur enfant, certains jours, à l'accompagnement à la scolarité (CLAS) encadré par des salariés du CSCS Amicale Laïque de Gond Pontouvre (sauf le vendredi) qui se déroule de 16h00 à 17h30. A la fin de l'activité, les enfants sont raccompagnés à la garderie périscolaire où les parents peuvent venir les chercher dès 17h30 ou jusqu'à 19h00.
- 6 - De 17h30 à 18h00, une étude surveillée encadrée par les animateurs du CSCS est proposée aux enfants restants en garderie.

**Le mercredi, à partir de 12h00, trois choix s'offrent aux familles :**

- 1 - Les familles viennent chercher leur enfant dès la sortie des classes à 12h00.
- 2 - L'enfant va à la garderie périscolaire encadrée par des agents municipaux de 12h00 à 12h30.
- 3 - Les familles inscrivent leur enfant à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement géré par le CSCS Amicale Laïque de Gond-Pontouvre. L'enfant est alors pris en charge dès 12h00 par les animateurs qui se rendent dans chacune des 6 écoles. Un circuit de ramassage en grand bus est organisé pour accompagner les enfants jusqu'au lieu de restauration de l'ALSH. Les ALSH de la commune sont ouverts tous les mercredis et vacances scolaires jusqu'à 18h30.

### **A la pause méridienne**

Durant la pause méridienne dans les écoles élémentaires de la commune, de 12h00 à 13h45, une équipe complémentaire d'agents municipaux et d'animateurs du centre social, proposent des temps d'animation pour des enfants volontaires (ateliers créatifs, activités sportives, jeux extérieurs, jeux de société).